

Département du BAS-RHIN  
Arrondissement de SAVERNE

~~~~~

**COMMUNE DE SCHWENHEIM**

~~~~~

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 14  
Conseillers présents : 13  
Date de convocation : 23 novembre 2017

**Séance du 04 décembre 2017**

Sous la présidence de Monsieur Gabriel OELSCHLAEGER, Maire de la Commune de SCHWENHEIM.

**PRÉSENTS** : M. Gabriel OELSCHLAEGER, Maire  
M. LERCH Joseph, Adjoint au Maire  
M. CAPINHA José, Adjoint au Maire  
M. DERVIEUX Jean, Conseiller municipal  
M. ESCHBACH Materne, Conseiller municipal  
M. HEID Thierry, Conseiller municipal  
M. JACQUET Frédéric, Conseiller municipal  
Mme JUGÉAT Clarisse, Conseillère municipale  
M. KERN Thomas, Conseiller municipal  
Mme SCHALCK Véronique, Conseillère municipale  
M. SCHNEIDER François, Conseiller municipal  
Mme WEISS Virginie, Conseillère municipale  
M. WILT Alain, Conseiller municipal

**EXCUSÉS** :

Mme REINHARDT Régine, Adjointe au Maire donnant procuration à M. Gabriel OELSCHLAEGER.

**Assistait en outre à la séance** :

Mme Johanna LUCAIRE, Secrétaire de Mairie

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en application du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L. 5211-1 et L. 2121 ; art. L. 2121-10 ; art. L. 2121-11) s'est réuni sous la présidence de M. Gabriel OELSCHLAEGER, lundi 04 décembre deux mil dix sept, à vingt heures quinze en séance ordinaire.

**2017-51      Approbation du PV du Conseil Municipal du 23 octobre 2017**

- Approbation du PV du 23 octobre 2017

Pour : Unanimité des membres présents                      Contre : 0                      Abstention : 0

**2017-52      Désignation de deux secrétaires de séance**

En vertu des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été nommés secrétaires de séance :

- Mme Véronique SCHALCK
- M. Frédéric JACQUET

Pour : Unanimité des membres présents                      Contre : 0                      Abstention : 0

**2017-53                      Organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques – retour à la semaine des 4 jours**

Conformément au décret 2017-1108, du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, le Conseil d'Ecole de l'Ecole Primaire de Marmoutier, réuni le lundi 6 novembre 2017 à 18h30, demande le changement de l'organisation actuelle.

Après une enquête menée auprès des parents d'élèves, une consultation et un vote, le Conseil d'Ecole s'est prononcé en faveur du retour à la semaine de quatre jours à raison de six heures d'enseignement quotidien.

Résultats du vote :

**Pour : 32 Contre : 2 Abstention : 2**

Les horaires de l'école seront fixés ultérieurement en concertation avec Mme et MM. les Mairies des différentes communes, mais également avec Mme la Directrice de l'Ecole primaire d'Allenwiller, en raison des transports scolaires.

**VU** le Procès Verbal suite au Conseil d'Ecole du lundi 6 novembre 2017 de l'école élémentaire de Marmoutier ;

**VU** le décret 2017-1108, du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L. 2121-29 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Pour : 12    Contre : 1    Abstention : 0

**APPROUVE** le retour de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques à 4 jours.

## 2017-54 Décision modificative n°1

Le Maire expose que dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public rue Principale (opération n°56), le coût de l'opération est plus élevé que prévu initialement au moment de la préparation du budget.

En ce qui concerne la réfection des oratoires (opération n°39), une augmentation des crédits est également nécessaire.

Pour cela, il est utile de procéder à la décision modificative n°1 suivante :

Compte 21534 op n°56 : + 12 000 €

Compte 21318 op n°55 : -15 000 €

Compte 2138 op n°39 : + 3 000 €

### ➤ Décision du Conseil municipal :

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents                      Contre : 0                      Abstention : 0

**APPROUVE** la décision modificative décrite ci-dessus

## 2017-55 Divers

### a) **Changement d'opérateur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Monsieur le Maire rappelle que la commune utilise la plateforme Ixbus proposée par la société JVS-Mairistem.

Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires, la société JVS-Mairistem propose l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture par le dispositif iXChange.

**VU** la délibération du 3 novembre 2014 approuvant la convention avec la Préfecture du Bas-Rhin pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Pour : Unanimité des membres présents                      Contre : 0                      Abstention : 0

**DECIDE** de changer d'opérateur à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;

**AUTORISE** la collectivité à accéder aux services iXChange de JVS Mairistem pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Bas-Rhin, représentant l'Etat à cet effet ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de souscription entre la collectivité et la société JVS Mairistem.

### **b) Subvention pour voyage scolaire**

La classe de TS1 du lycée Saint Antoine de Phalsbourg a organisé un voyage linguistique à Londres du 7 au 12 novembre 2017.

Le lycée sollicite une subvention pour l'élève HEITZ Théo.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

**DECIDE** de verser une subvention de (9€X6) soit 54 € à la famille HEITZ.

### **c) Sécurisation de la rue Principale – Maîtrise d'œuvre**

Mr le Maire propose une offre pour la maîtrise d'œuvre de la sécurisation de la rue Principale.

Il précise que le montant des travaux projetés est de 90 000€ HT.

Le cabinet M2I propose des honoraires à 6,10% du montant HT des travaux soit 5 488€ HT (6 585,60€ TTC)

#### **➤Décision du Conseil municipal :**

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE** l'offre présentée
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis de Maîtrise d'œuvre
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Séance close à 21h15.